



AUXILIAIRE PUÉRICULTURE

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN

NIVEAU 4



BAC

DURÉE DE FORMATION

18 mois



Taux de Réussite 2023

73%

En tant que professionnel.le de santé, l'**auxiliaire de puériculture** est autorisé.e à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier.e et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmier.e puériculteur.trice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

LIEUX DE FORMATION

► PERPIGNAN, CARCASSONNE (reentrée 2025 en attente d'agrément)



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé). **Aucun niveau scolaire n'est exigé.**
Avoir validé les sélections.



LE CONTENU DE LA FORMATION

Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant ses fragilités ■ Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ■ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ■ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention ■ Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies.

POURSUITE D'ÉTUDES

Aide-soignant, BP JEPS,
Moniteur Éducateur



PARTENAIRES



Cindy, 26 ans

Auxiliaire de périculture

Témoignage

« C'est un métier très humain, tant dans la relation avec l'enfant qu'avec ses parents. Je peux en effet les accompagner dans leur rôle éducatif, les rassurer. Je n'aime pas me fâcher, mais avec les enfants un peu plus grands, il faut parfois avoir de l'autorité. Quelquefois, il ne faut pas hésiter à passer le relais à une collègue : c'est aussi un vrai travail d'équipe ! »

770H

DE FORMATION THÉORIQUE

RÉDUCTIONS POSSIBLES SELON LE DIPLOME OBTENU

LE FINANCEMENT



art. 11 Code du Travail/Loi n° 2018-771 :
La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

QUELS EMPLOYEURS ?



Les structures d'accueil de la petite enfance, structures sanitaires et sociales, services de maternité, structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie, structures d'aides sociales à l'enfance.

